

## CONSEIL MUNICIPAL DE PLAINE

### Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 19 JUIN 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 19 juin 2024 à 20 heures, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia SIMONI, pour une session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 14 juin 2024.

Membres présents BENOIT Patrick, REMUND Nathalie, adjoints  
CONRADO Marie-Charlotte, HENRIOT Muriel, BENOIT Jean-Paul,  
PETERSCHMITT Amandine, ROCHEL Michel, MONEL Lucien,  
LAVIGNE Didier, DIDIER Céline, GRANDADAM Jean-Marie,  
ACKER Christophe.

Absents excusés LACAF Patrice, KOENIGUER Théo,

M. LACAF Patrice a donné procuration à M. LAVIGNE Didier  
M. KOENIGUER Théo a donné procuration à M. MONEL Lucien

Secrétaire de séance : Marie-Charlotte CONRADO

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

#### Communication :

La restitution sur l'exécution des dépenses de l'exercice 2023, établie par le service de gestion comptable de Sélestat indique que le mandatement pour les budgets commune et forêt est de très bonne qualité. Le délai global de paiement est en diminution par rapport à 2022. L'encours total de la dette par habitant au 31/12/2023 est de 498 € (en dessous du ratio national qui est de 573 €).

**ORDRE DU JOUR**

1.	AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE CHAMPENAY .....	20
2.	EXTENSION DE L'ECOLE DE PLAINE.....	21
3.	AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE CHAMPENAY : MISSIONS DE BUREAU DE CONTROLE ET COORDINATEUR SPS .....	21
4.	EXTENSION DE L'ECOLE DE PLAINE : MISSIONS DE BUREAU DE CONTROLE ET COORDINATEUR SPS .....	22
5.	ECLAIRAGE PUBLIC : EXTENSION RUE DES CHAMPS DU MOTÉY .....	22
6.	TRAVAUX DE RENOVATION DU SOL DE L'EGLISE .....	23
7.	INSTALLATION DE TROIS ABRIS BUS .....	23
8.	CONTROLE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.....	23
9.	AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE .....	24
10.	SUBVENTION A LA FANFARE DE FOUDAY.....	24

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**1. AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE CHAMPENAY**

Suite à l'incendie de l'ancienne école de Champenay survenu du 21 décembre 2021, et afin de valoriser et préserver le patrimoine bâti, il a été décidé de transformer ce bâtiment en logements locatifs.

Vu la délibération du 23 novembre 2023 relative à la désignation d'un maître d'œuvre ;

Madame le Maire communique au conseil municipal l'avant-projet d'aménagement de l'ancienne école de Champenay établi par le bureau M-ASSOCIES ARCHITECTES domicilié à Molsheim.

L'ensemble du programme prévoit la création de 4 appartements dans le bâtiment principal et la restauration de la charpente et couverture de la chapelle. Le coût de ces travaux est évalué comme suit :

Bâtiment principal : 751 617.00 € HT  
Chapelle : 44 920.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux ;
- Autorise le Maire à déposer un permis de construire ;
- Sollicite les aides de l'Etat, de la Collectivité Européenne d'Alsace et autres organismes pour financer ces travaux ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'engagement de ce programme.

## 2. EXTENSION DE L'ECOLE DE PLAINE

Vu la délibération du 15 juin 2023 relative au transfert de l'école maternelle de Champenay dans les bâtiments de l'école de Plaine, suite à l'incendie survenu le 21 décembre 2021 ;

Vu la délibération du 23 novembre 2024 relative à la désignation d'un maître d'œuvre ;

Madame le Maire communique au conseil municipal l'avant-projet d'extension de l'école de Plaine établi par le bureau M-ASSOCIES ARCHITECTES domicilié à Molsheim.

L'ensemble du programme prévoit une extension ossature bois comprenant un local pour les agents de l'école maternelle, une salle de sieste et des sanitaires pour les petits, un local de rangement extérieur et un préau en relation avec la cour d'école.

Le coût de ces travaux est évalué comme suit :

Extension :	203 022.50 € HT
Local de rangement :	20 958.00 € HT
Préau :	98 298.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux ;
- Autorise le Maire à déposer un permis de construire ;
- Sollicite les aides de l'Etat, de la Collectivité Européenne d'Alsace et autres organismes pour financer ces travaux ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'engagement de ce programme.

## 3. AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE CHAMPENAY : MISSIONS DE BUREAU DE CONTROLE ET COORDINATEUR SPS

Le conseil municipal prend connaissance des offres de contrôle technique et de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le projet de transformation de l'ancienne école de Champenay en logements locatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de confier ces missions de contrôle technique et de coordination SPS au BUREAU VERITAS CONSTRUCTION domicilié à Strasbourg, pour un coût évalué à  
5 040.00 € HT SPS  
6 940.00 € HT Bureau de contrôle
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces prestations.

#### **4. EXTENSION DE L'ECOLE DE PLAINE : MISSIONS DE BUREAU DE CONTROLE ET COORDINATEUR SPS**

Le conseil municipal prend connaissance des offres de contrôle technique et de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour le projet d'extension de l'école de Plaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de confier ces missions de contrôle technique et de coordination SPS au BUREAU VERITAS CONSTRUCTION domicilié à Strasbourg, pour un coût évalué à  
3 950 € HT SPS  
5 460 € HT Bureau de contrôle
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces prestations.

#### **5. ECLAIRAGE PUBLIC : EXTENSION RUE DES CHAMPS DU MOTHEY**

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise ELECTRICITE SIGRIST domiciliée à Saint Blaise la Roche pour l'extension de l'éclairage public rue des Champs du Motey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser les travaux d'extension de l'éclairage public rue des Champs du Motey avec la pose de 5 candélabres ;
- Approuve le devis établi en date du 18/06/2024 pour un montant évalué à 12 377.00 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux.

## 6. TRAVAUX DE RENOVATION DU SOL DE L'EGLISE

Suite aux travaux de traitement contre la mэрule, réalisés par la société AUBRIAT l'automne dernier, il est nécessaire de remettre en état la partie arrière du sol de l'église qui a été déposé et traité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de rénover le sol de l'église avec pose de dalles de grès de Champenay ;
- Approuve la commande à passer auprès des CARRIERES RAUSCHER pour la fourniture des dalles de grès de Champenay ;
- Approuve le devis établi par l'entreprise RIEDINGER JEAN ET FILS domiciliée à Muhlbach sur Bruche pour un montant évalué à 1884.54 € HT ;
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux.

## 7. INSTALLATION DE TROIS ABRIS BUS

Madame le Maire propose au conseil municipal l'installation de 3 abris-bus

- carrefour de l'ancienne boulangerie
- carrefour de la Ronsenière
- carrefour des Fosses

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir ces équipements dont le montant est évalué à 10 530.78 € HT, suivant devis établi par Direct Signalétique ;
- Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour chaque abri bus ;
- Sollicite les aides accordées au titre de la répartition des amendes de police.

## 8. CONTROLE DES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confier au SDEA le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie (124 poteaux d'incendie et 7 hydrants). Dès la fin de la campagne de mesure, un tableau récapitulatif des contrôles effectués, les résultats de mesures de débit-pression réalisées ainsi que les éventuels dysfonctionnements seront transmis à la commune ;
- Approuve le coût de cette prestation estimée à 4000 € HT, suivant proposition du SDEA en date du 29/04/2024.

## **9. AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

La commune de Plaine, Electricité de France et Enedis ont conclu pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire.

Le contrat de concession comporte un cahier des charges intégrant un schéma directeur des investissements, établi sur la durée du contrat, ainsi qu'un programme pluriannuel des investissements pour la période 2019-2022.

Ce programme arrivant à son terme, Enedis a présenté lors de la réunion du 12 juin 2024, un bilan technique et financier de la période écoulée.

A la suite de cet échange, les parties ont convenu de modifier par voie d'avenant d'une part, l'article 11 A) 2° alinéa 1er du cahier des charges afin de fixer la durée des PPI (programme pluriannuel des investissements) à cinq ans au lieu de quatre, et d'autre part d'intégrer au contrat de concession le programme pluriannuel d'investissements de la période 2023-2027, qui succède au PPI de la période 2019-2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant relatif au programme pluriannuel d'investissements pour la période 2023 -2027 ;
- Autorise le Maire à signer les documents s'y afférents.

## **10. SUBVENTION A LA FANFARE DE FOUDAY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer à la fanfare de Fouday qui anime fidèlement les cérémonies patriotiques à Plaine, une subvention de 150 € pour l'exercice 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Le Maire,  
Patricia SIMONI

Le secrétaire  
Marie-Charlotte CONRADO